

Péronne, le 20 février 2009

SD/29.067 AN

<p>Question écrite de Stéphane DEMILLY, Député de la Somme</p>

Monsieur Stéphane DEMILLY attire l'attention de Madame la Garde des Sceaux, Ministre de la Justice, sur l'évolution du statut du secteur coopératif.

Les entreprises coopératives sont dans le monde et en France des acteurs économiques incontournables. En France, les 21 000 entreprises coopératives sont présentes dans la quasi-totalité des secteurs économiques. Elles occupent une position de leader sur de nombreux marchés, emploient plus de 900 000 personnes, et sont des acteurs territoriaux majeurs.

Les coopératives sont aussi des sociétés de personnes, centrées sur l'homme, sur le service qu'elles apportent à leurs sociétaires, et non-exclusivement sur le profit. Elles pratiquent la démocratie économique, en étant contrôlées par leurs sociétaires selon le principe une personne, une voix. Elles sont régies par des règles de solidarité, de répartition équitable des résultats, de responsabilité envers la communauté.

Forces économique et sociétales, les coopératives entendent participer et peser davantage dans les débats publics. Notre pays fait face à de nombreux problèmes économiques et sociaux, et les coopératives apportent des réponses à ces problèmes. Les principes qui les guident, proximité, démocratie, participation sont de plus en plus en phase avec les attentes de nos contemporains.

C'est pourquoi il souhaite savoir si elle compte faire évoluer le statut du secteur coopératif pour le doter d'un cadre juridique et financier adapté à son développement, et si elle compte accroître la place des coopératives au sein des instances nationales et régionales de consultation et de concertation.

Stéphane DEMILLY